



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 juillet 2022  
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220713-002870-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2022  
Date de réception préfecture : 13/07/2022



GF/EB

N° 002870

Procès verbal du  
Conseil Municipal du  
7 juin 2022

Affiché le :

Le mardi 12 juillet 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 06/07/2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0



République Française

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du  
mardi 7 juin 2022

Date et l'heure de la séance : Mardi 7 juin 2022 à 19h00.
Nom du Président de séance : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Maire d'Apt.
Membres du conseil municipal présents : M. Jean AILLAUD (1er adjoint) Mme Emilie SIAS (2ème adjoint) M. Cédric MAROS (3ème adjoint)

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220713-002678-2  
Date de télétransmission : 13/07/2022  
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint)  
Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint)  
M. Yannick BONNET (7ème adjoint)  
Mme Sylvie TURC (8ème adjoint)  
M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint)  
M. André LECOURT (Conseiller municipal)  
M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal)  
Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale)  
M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal)  
M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal)  
Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale)  
Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale)  
Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale)  
M. Elhadj NDIOUR (Conseiller municipal)  
Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale)  
Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale)  
M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal)  
M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)  
Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)  
M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal)  
M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)  
Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale).

**Membres du conseil municipal représentés :**

M. Frédéric SACCO (5ème adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)  
M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal)  
M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint)  
Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire)  
M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal).

**Absents :**

Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)  
M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal).

**Secrétaire de séance :** M. Yannick BONNET.

<b>Membres composant le conseil :</b>	33	<b>Présents :</b>	26	<b>Absents représentés :</b>	5
---------------------------------------	----	-------------------	----	------------------------------	---

**Ordre du jour de la séance :**

1. Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 22 mars 2022.
2. Actualisation du règlement intérieur du conseil municipal.
3. Convention tripartite relative à la réversibilité de la Maison de la Boucheyronne en tant que lieu d'accueil destiné aux réfugiés.
4. Vie Associative - Subventions allouées aux associations pour l'année 2022.
5. Régie Autonome des Transports - Approbation du règlement des transports scolaires applicable pour l'année.
6. Affaires Culturelles - Convention 2022 d'objectifs et de moyens entre la ville d'Apt et l'association Apt Musique et développement (AMD) pour l'organisation de l'évènement " Insane Festival 2022 "
7. Service des Sports - Élargissement de l'offre proposée aux étudiants.- Partenariat Campus Connecté / Service des Sports.
8. Aménagement Urbain - Règlement d'attribution des subventions de la ville d'Apt

dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

9. Services Techniques - Défense Extérieure Contre l'Incendie - Convention de prestation de service pour le contrôle technique des points d'eau incendie.

10. Ressources humaines - Création d'un Comité Social Territorial commun Ville et Centre communal d'action sociale d'Apt.

11. Ressources humaines - Création d'emplois permanents.

12. Décisions rapportées.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220713-002870-DE

Date de télétransmission : 19/07/2022

Date de réception préfecture : 19/07/2022

### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 22 mars 2022.

Rapporteur :	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté.				
Pour	31	Contre	0	Abstention	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
<b>M GIORGETTI</b> : Concernant le point 13 au cours Madame CELCE est intervenu au nom du groupe APT BATTANT pour proposer un amendement consistant à créer un budget participatif doté d'une dotation de 120 000 €, Monsieur GIORGETTI qui était absent et qui donné procuration, souhaite qu'il soit précisé qu'il était solidaire de la démarche.					
<b>Mme CELCE</b> : Concernant le point 10, en page 5, les réponses apportées n'ont pas été données par Monsieur MAROS mais par Monsieur SACCO.					
<b>M ROLLAND</b> : Concernant le point 14 relatif aux équipements de la Police Municipale, il est souligné que la réponse écrite promise par Mme TELLIER ne lui a pas été apportée.					

### 2. Actualisation du règlement intérieur du conseil municipal.

Rapporteur :	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté.				
Pour	26	Contre	0	Abstention	M. Rémi ROLLAND Mme Céline CELCE M. Henri GIORGETTI Mme Céline RIGOUARD M. Christophe CARMINATI
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
<b>Mme CELCE</b> exprime le souhait que les procès-verbaux modifiés soient transmis aux élus et soient validés par eux avant publication.					
<b>M THEVENIAU</b> abonde dans ce même sens.					
<b>M GIORGETTI</b> expose qu'il s'abstiendra. Il souligne que les dispositions relatives à la prise de parole consistent à réduire la capacité d'expression alors que le conseil doit être un lieu d'expression démocratique.					

### 3. Convention tripartite relative à la réversibilité de la Maison de la Boucheyronne en tant que lieu d'accueil destiné aux réfugiés.

Rapporteur :	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté.				
Pour	31	Contre	0	Abstention	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
<b>M GIORGETTI</b> souhaite connaître le montant de l'aide de l'Etat. Mme ARNAUD-DELOY lui précise qu'elle s'élève à 20 000 € maximum.					

### 4. Vie Associative - Subventions allouées aux associations pour l'année 2022.

Rapporteur :	M. Elhadji NDIOUR				
Demandes de scrutin particulier	Sans objet				
Résultat du scrutin	Adopté.				
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>	
Mme CELCE fait remarquer que la subvention du Sou des Ecoles Laiques n'est pas reconduite.	
M ROLLAND rappelle que lors des élections la liste « DEMAIN NOUS APPARTIENT » avait promis une augmentation de 50% de la subvention.	
Mme ARNAUD-DELOY expose qu'au regard du bilan financier transmis par l'association, celle-ci dispose d'une réserve conséquente qu'il n'est pas apparu nécessaire d'abonder. Elle précise que l'attribution d'une subvention demeure envisageable dès lors que l'association présentera des projets et réalisera des actions.	
Mme SANTONI précise que la démarche consiste à verser des fonds pour réaliser des activités et non pour abonder de la trésorerie.	
M/GIORGETTI relève une augmentation des subventions accordées aux associations sportives et souhaite en connaître les raisons.	
M BONNET assume ces choix en précisant que ce secteur sportif a longtemps été le parent pauvre et qu'il s'agit de rattraper le retard tout en soulignant que les sommes allouées ne sont pas excessives.	

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220713-Des 2020-105  
Date de télétransmission :  
Date de réception préfecture : 13/07/2022

#### 5. Régie Autonome des Transports - Approbation du règlement des transports scolaires applicable pour l'année.

<b>Rapporteur :</b>		Mme Laurence GREGOIRE			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>		Sans objet			
<b>Résultat du scrutin</b>		Adopté.			
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M ROLLAND demande à ce que le parcours piéton de Saint-Joseph soit sécurisé. Mme GREGOIRE expose que la démarche est envisagée mais qu'une question reste à traiter avec le bailleur social dont l'emprise d'un terrain privé lui appartenant est concerné par les aménagements envisagés.					

#### 6. Affaires Culturelles - Convention 2022 d'objectifs et de moyens entre la ville d'Apt et l'association Apt Musique et développement (AMD) pour l'organisation de l'évènement " Insane Festival 2022 "

<b>Rapporteur :</b>		M. Cédric MAROS			
<b>Demandes de scrutin particulier</b>		Sans objet			
<b>Résultat du scrutin</b>		Adopté.			
<b>Pour</b>	26	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	M. Rémi ROLLAND Mme Céline CELCE M. Henri GIORGETTI Mme Céline RIGOUARD M.Christophe CARMINATI
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M THEVENIAU souligne que la somme correspond à celle qui était allouée pour le Festival Tréteaux de Nuits. Il lui est précisé qu'il n'y a pas de substitution et que le festival n'a pas lieu cette année pour des raisons techniques.					
M CELCE précise que les sommes attribuées sont disproportionnées, qu'il s'agit d'un choix politique que le groupe APT BATTANT ne partage pas. Par ailleurs, le festival INSANE accapare un public au détriment des petits festivals qui tendent à disparaître. Mme CELCE préférerait que la somme allouée de 35 000 € profite aux aptésiens.					
M MAROS expose que ce festival présente un aspect culturel et artistique et qu'il s'agit d'un événement d'ampleur de portée intercommunale. Il souligne que le territoire ne dispose pas d'équipements structurants et que cette manifestation est un événement dont les retombées économiques représentent un montant de 1,5 M€. Il précise que le festival INSANE est autofinancé à 80%. La subvention allouée correspond au surcoût généré par les normes techniques imposées par les services de l'Etat. S'agissant du public aptésien, il souligne que 2 000 places lui sont réservées à un tarif préférentiel.					

#### 7. Service des Sports - Élargissement de l'offre proposée aux étudiants.- Partenariat Campus Connecté / Service des Sports.



<b>Rapporteur :</b>	M. Yannick BONNET				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet				
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M GIORGETTI souhaite savoir le nombre d'étudiants concernés. Il lui est répondu que cela concerne 12 places.					

**8. Aménagement Urbain - Règlement d'attribution des subventions de la ville d'Apt dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Rénouveau Urbain (OPAH-RU).**

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220713-002870-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2022  
Date de réception préfecture : 13/07/2022

<b>Rapporteur :</b>	Mme Émilie SIAS				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet				
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M GIORGETTI considère que la dématérialisation envisagée prive les élus de la possibilité de se rencontrer. Mme SIAS souligne que cette disposition s'avère nécessaire au regard des difficultés rencontrées pour faire coïncider les dates dans les agendas. M GIORGETTI demande si l'opposition sera représentée dans la commission. Mme SIAS répond que ce n'était pas le cas avant, tout en précisant que les comptes-rendus sont présentés en commission où l'opposition est représentée.					

**9. Services Techniques - Défense Extérieure Contre l'Incendie - Convention de prestation de service pour le contrôle technique des points d'eau incendie.**

<b>Rapporteur :</b>	Mme Isabelle TAILLIER				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet				
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
Sans objet.					

**10. Ressources humaines - Création d'un Comité Social Territorial commun Ville et Centre communal d'action sociale d'Apt.**

<b>Rapporteur :</b>	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet				
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
M GIORGETTI demande à connaître de quelle manière les représentants élus seront désignés. Il lui est précisé que la désignation a été effectuée et que le rapprochement des comités préexistants n'implique pas de nouvelles désignations.					

**11. Ressources humaines - Création d'emplois permanents.**

<b>Rapporteur :</b>	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
<b>Demandes de scrutin particulier</b>	Sans objet				
<b>Résultat du scrutin</b>	Adopté.				
<b>Pour</b>	31	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
Mme CELCE exprime ses remerciements pour les titularisations.					

**12. Décisions rapportées.**

<b>Rapporteur :</b>	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
<b>Teneur des discussions au cours de la séance.</b>					
Sans objet.					

### 13. Questions et réponses écrites.

#### Réponses aux questions écrites posées par Monsieur Dominique THEVENIEAU.

Pouvez-vous nous confirmer que la groupe privée « Domus Vi-SRS » a renoncé à l'achat du foyer Rustin. Ce serai la société à but non lucratif « Enéal » qui aurait été retenue permettant au CCAS de poursuivre la gestion.

Il est confirmé que « Domus Vi-SRS » a renoncé à l'acquisition et qu'aucun nouvel acquéreur n'a encore été retenu à ce jour.

Je m'étais préoccupé de la réserve foncière appartenant à la ville d'Apt ; on m'avait rapidement répondu lors du Conseil Municipal du 22 février 2022 qu'il restait 40 hectares. Après examen des services de la ville, il semble ne rester que 15,3 hectares. Je tenais à en informer le Conseil.

Jean ALLAUD précise que la diminution de la réserve foncière découle des vente réalisées dernièrement avec la SAFER, DELTA PLUS, SRS etc...

Pourriez-vous nous préciser qui s'est porté acquéreur de l'ancien office de tourisme, rue Philippe de Girard et des anciennes prisons, place Cély.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'acquéreur pour ce bien. Toutefois, celui-ci est intégré dans la convention d'aménagement avec la SPL Territoire de Vaucluse. Sa vocation est d'être réhabilitée par un éventuel porteur de projet ce qui n'est pas le cas actuellement.

Concernant la distribution de tracts ou documents lors du marché du samedi matin et du marché paysans du mardi matin, pendant et en dehors des campagnes électorales, pouvez- vous indiquer s'il existe des arrêtés municipaux, concernant cette activité et qui précisent l'emplacement de ces distributions et la possibilité de parcourir ces marchés. Une autorisation est-elle nécessaire ?

Aucun texte ne réglemente la distribution des tracts pour déterminer des emplacements spécifiques. Aucune autorisation n'est nécessaire. Lors des débats, M GIORGETTI évoque un arrêté municipal datant de 1993. IL s'avère que cet arrêté est obsolète. Le fait de s'y référer de la part des services de la Police Municipale est une erreur d'interprétation.

**Le Maire d'Apt**  
**Madame Véronique ARNAUD-DELOY**

**Le secrétaire de séance**  
**Monsieur Yannick BONNET**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Véronique ARNAUD-DELOY**



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220713-00266-Apt  
Date de télétransmission : 18/07/2022  
Date de réception préfecture : 13/07/2022